

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION**

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
JOSEPH KI-ZERBO A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
DE L'ETAT (AG/EPE)
EXERCICE 2023**

N.B :

- Canevas de présentation réservé exclusivement aux EPE qui utilisent la comptabilité publique ;
- Canevas à renseigner sans contraction ou suppression des différents éléments.

25^{ème} session de l'AG/EPE

I. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

- L'UJKZ a été érigée en Etablissement Public de l'Etat par le **Décret N°2000-558/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000** portant érection de l'Université de Ouagadougou en Etablissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique.
- **La référence du décret portant adoption du statut particulier de l'UJKZ est la suivante : Décret N°2017-0522/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 03 juillet 2017.**
- **Les principales missions de l'Université Joseph KI-ZERBO sont (cf. les statuts) :**
 - assurer la formation initiale et/ou continue, en présentiel et/ou distance, des ressources humaines dans tous les domaines ;
 - assurer la collation des diplômes ;
 - développer une recherche scientifique et technologique de qualité ;
 - valoriser les résultats des travaux de recherche en vue d'une contribution au développement socio-économique et culturel national ;
 - promouvoir une coopération institutionnelle et scientifique en matière de formation et de recherche ;
 - contribuer à la valorisation des compétences dans tous les secteurs d'activités du pays.

▪ Les principaux responsables de l'UJKZ sont :

Responsables	Nom & Prénoms	Référence et date de l'acte de Nomination (N° du décret, arrêté ou décision)	Date de la prise de service	Nombre d'année/mois de service au poste (au 31 décembre 2023)
Président du Conseil d'Administration (*)	DIAGBOUGA Potiandi Serge	Décret N°2020-0214/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 13 mars 2020	26/03/2020	3 ans 09 mois
Président	KOBIANE Jean François Silas	Décret N°2022-0348/PRES-TRANS/PM/MESRI du 15/06/2022	16/06/2022	01 an 07 mois
Vice-Président chargé des Enseignements et des Innovations Pédagogiques	ZOUMA Bernard	Décret N°2022-0349/PRES-TRANS/PM/MESRI du 15/06/2022	16/06/2022	01 an 07 mois
Vice-Président chargé de la Recherche et de la Coopération Internationale	KIENDREBEOGO Martin	Décret N°2022-0349/PRES-TRANS/PM/MESRI du 15/06/2022	16/06/2022	01 an 07 mois
Vice-Présidente chargée de la Professionnalisation et des Relations Université-Entreprises	SANON / OUATTARA Féridjou Emilie Georgette	Décret N°2022-0321/PRES-TRANS/PM/MESRI du 10/06/2022	27/04/2022	01 an 08 mois
Secrétariat Général	BAZIE Batibié	Décret N°2023-1204/PRES-TRANS/PM/MESRI du 26 septembre 2023	15/09/2023	03 mois
Directeur de l'Administration et des Finances	LOMPO Hamidou	Décret 2022-377/PRES-TRANS/PM/MESRI du 22 juin 2022	16/06/2022	01 an 06 mois
Agent Comptable	TOE David Elazare	Décret N°2023-831/PRES-TRANS/PM/MEFP du 07 juillet 2023	23/08/2023	4 mois
Directeur du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers	TAPSOBA Sylvain	Décret N°2017-393/PRES/PM/MESRSI du 31 mai 2017	09/06/2017	6 ans 06 mois
Personne Responsable des Marchés	SORI Adama	Décision N°2023-503/MESRI/SG/UJKZ/P du 03 octobre 2023	12/10/2023	02 mois
Directeur des Etudes, de la Planification et des Statistiques	ROUAMBA Salifou	Décision N°2023-590/MESRI/SG/UJKZ/P du 22/11/2023	29/11/2023	01 mois
Directeur des Ressources Humaines	KONATE Malick	Décision N°2016-492/MESRSI/SG/UO1-JKZ du 29/09/2016	07/10/2016	7 ans 02 mois

(*) Pour le PCA, il s'agira de préciser les références du dernier décret de nomination s'il est à son deuxième mandat.

II. – ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA VINGT-QUATRIEME (24^{ème}) SESSION DE L’AG/EPE, EXERCICE 2022

- **II.1. Résolutions**
- **II.1.1 Résolutions d’ordre général**

N° ordre	NATURE DE LA RESOLUTION	ETAT DE MISE EN ŒUVRE (Préciser ce qui a été fait en la matière)
1	Résolution n°2023-01/AG-EPE relative à l’approbation des rapports de gestion des Conseils d’administration et des états financiers de l’exercice 2022	Le rapport de gestion du conseil d’administration ainsi que les états financiers de l’exercice 2022 de l’UJKZ ont été approuvés lors de la 24 ^{ème} session de l’AG/EPE tenue le 10 Août 2023
2	Résolution n°2023-02/AG-EPE relative aux conclusions de l’examen des rapports d’explication présentés par l’Académie de Police (AP) et l’Ecole Nationale de Police (ENP)	L’UJKZ n’est pas concernée par cette résolution
3	Résolution n°2023-03/AG-EPE relative à l’implémentation d’un management des risques dans les Etablissements Publics de l’Etat (EPE)	L’UJKZ, sous la conduite de la Cellule Interne d’Assurance Qualité (CIAQ), a procédé à la sensibilisation et la formation des acteurs sur l’importance du management des risques. Aussi, une cartographie des risques et un plan de gestion des risques ont été élaborés par les acteurs.
4	Résolution n°2023-04/AG-EPE relative à la fixation des taux de prise en charge des acteurs non étatiques participant aux activités des Etablissements Publics de l’Etat (EPE)	Il existe un taux uniforme de prise en charge des acteurs non étatiques participant aux activités des EPE au même titre que les acteurs étatiques.
5	Résolution n°2023-05/AG-EPE relative à la fixation des pécules et présalaires des boursiers des écoles de formation professionnelles ayant le statut juridique d’Etablissement Public de l’Etat (EPE)	Les pécules et présalaires des boursiers de l’Institut des Sciences du Sport et du Développement Durable (ISSDH) sont fixés au niveau national. Un état nominatif des étudiants bénéficiaires de présalaires est établi et certifié.
6	Résolution n°2023-03/AG-EPE relative à l’élaboration de la cartographie des actes et services des Etablissements Publics de l’Etat (EPE) à dématérialiser	Au cours de l’année 2023, l’ANPTIC a animé une séance de présentation du Système Intégré de Gestion Electronique des Documents (SIGED) à l’UJKZ.

N° ordre	NATURE DE LA RESOLUTION	ETAT DE MISE EN ŒUVRE (Préciser ce qui a été fait en la matière)
		Un plan de déploiement d'une solution d'archivage électronique est en cours. Afin de capitaliser les actions de recherche, la plateforme progres.ujkz.gov.bf a été conçue.

▪ **II.1.2 Résolutions d'ordre spécifique et les EPE concernés**

➤ **Agence nationale de Gestion des Soins de santé Primaires (AGSP)**

N° ordre	NATURE DE LA RESOLUTION	ETAT DE MISE EN ŒUVRE (Préciser ce qui a été fait en la matière)
1	Produire un point complet sur les diligences déjà entreprises et les points de blocages relatifs à l'arrêté conjoint portant répartition des recettes des formations sanitaires	

➤ **Institut géographique du Burkina (IGB)**

N° ordre	NATURE DE LA RESOLUTION	ETAT DE MISE EN ŒUVRE (Préciser ce qui a été fait en la matière)
1	Mieux préciser les difficultés d'inadaptation du cadre législatif actuel qui ne permet pas à l'IGB de compétir pour les marchés à l'extérieur du Burkina Faso à travers la production d'un dossier complet	

▪ **II.2. Recommandations**

N° ordre	NATURE DE LA RECOMMANDATION	ETAT DE MISE EN ŒUVRE (Préciser ce qui a été fait pour la mise en œuvre de la recommandation)
1	Recommandation n°2023-01/AG-EPE relative à la mise en place d'un dispositif d'évaluation régulière du contrôle interne dans les Etablissements Publics de l'Etat (EPE)	Le contrôle interne de l'UJKZ est opérationnel. Le contrôleur est nommé et des activités ont été menées dans le cadre de ses missions

II.2.3. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DES PRECEDENTES AG/EPE INTERVENUE AU COURS DE L'ANNEE 2023

Il s'agira de préciser les résolutions et recommandations éventuelles des précédentes AG/EPE qui ont connu une mise en œuvre au cours de l'année 2023.

N° ordre	NATURE DE LA RESOLUTION ANTERIEURE	ETAT DE MISE EN ŒUVRE (Préciser ce qui a été fait en la matière)
1.	Résolution n°2021-04/AG-EPE relative à l'implémentation de la démarche qualité au sein des établissements publics de l'Etat (EPE)	Le référentiel interne d'évaluation des Ecoles doctorales, UFR et instituts de l'UJKZ a été élaboré par la CIAQ
2.	Résolution n°2022-04/AG-EPE relative à la dématérialisation des services au sein des établissements publics de l'Etat (EPE)	L'ANPTIC a organisé, au profit de l'UJKZ, une séance de présentation du Système Intégré de Gestion Electronique des Documents (SIGED), du Circuit Intégré des Missions (CIM) et du système Intégré de Gestion des EPE (SIGEPE). Elle a aussi procédé au déploiement d'une solution d'archivage électronique. En outre, la plateforme de suivi, de vulgarisation et de promotion des activités de recherche (progres.ujkz.gov.bf) a été mise en place. En plus de ces efforts de dématérialisation, l'UJKZ est en train d'implémenter la collecte des données de base (enseignants, offres de formation, curricula des offres de formations, infrastructures d'enseignement) en ligne. Elle a aussi décidé de la programmation des cours, des devoirs, des délibérations, les inscriptions sur la plateforme Campus Faso avec la création des comptes utilisateurs et la formation des acteurs.

N° ordre	NATURE DE LA RECOMMANDATION ANTERIEURE	ETAT DE MISE EN ŒUVRE (Préciser ce qui a été fait en la matière)
1.	Recommandation n°2022-04/AG-EPE relative à l'apurement des dettes des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) : diligenter l'élaboration d'un plan d'apurement de leurs dettes et à veiller impérativement à sa mise en œuvre	Les arriérés sur les vacances et les heures supplémentaires des années antérieures ont été apurés en 2023.
2.	Recommandation n°2022-05/AG-EPE relative à l'élaboration et à la mise à jour des outils de gestion (conformément aux meilleurs pratiques de gestion notamment l'organigramme, les manuels de procédures, la cartographie des risques et le plan de continuité des services)	Après avoir satisfait au besoin d'outils de gestion en 2022 (révision de l'organigramme, les manuels de procédures et la délibération relative à la continuité des services), au cours de l'année 2023, l'UJKZ a élaboré une cartographie des risques.

III. – ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES CORPES DE CONTRÔLE DE L'ETAT (ASCE/LC, IGF, ITS ET AUTRES)

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Inspection Technique des Services (ITS) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), l'ASCE/LC a réalisé une visite à l'UJKZ. Toutefois, le rapport n'est pas disponible.

DENOMINATION DU CORPS DE CONTROLE : Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat et de Lutte contre la Corruption				
PERIODE DE PASSAGE :				
N° ordre	OBSERVATIONS (constats)	RECOMMANDATIONS FORMULEES	ECHEANCES DE MISE EN ŒUVRE	ETAT DE MISE EN ŒUVRE (Préciser ce qui a été fait pour la mise en œuvre de la recommandation)
1				
2				
3				
.....				
....				
N				

NB : Il s'agira, si l'établissement a reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat au cours de l'année 2023, de faire ressortir par corps de contrôle s'il y a lieu, les observations et les recommandations formulées et indiquer leur état de mise en œuvre. **Le tableau est reproduit pour chaque corps de contrôle.**

IV – ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2023 ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

IV.1 – PRINCIPALES ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2023 (*il s'agit des principales activités en lien avec le cœur de métier de l'EPE*)

ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	RESULTATS ATTEINTS	TAUX D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Activités 1 : Evaluer les étudiants de l'UJKZ	Les étudiants de l'UJKZ sont évalués	Les étudiants dans tous les établissements de l'UJKZ ont été évalués au cours de l'année académique 2022-2023	100%	R.A.S.
Activités 2 : Encadrer tous les étudiants en master et les doctorants pour leurs mémoires et thèses	Tous les étudiants en master et les doctorants sont encadrés pour leurs mémoire et leurs thèses	96.86% des étudiants ayant postulé à un encadrement en master et en thèse ont été encadrés	96,86%	Thèmes non retenus
Activités 3 : Réaliser des productions et des manifestations scientifiques	Des productions et des manifestations scientifiques sont réalisées	- Pour les productions scientifiques, 716 articles ont été publiés par l'UJKZ - Quarante-six (46) manifestations scientifiques ont été organisées sur une prévision de quarante (40)	115%	R.A.S.
Activités 4 : Effectuer les délibérations	Les délibérations sont effectuées	Dans les UFR, les Instituts et les Centres universitaires, les différents jurys ont effectué la majorité des délibérations	76,14%	Les autres sont en attente des notes des sessions
Activité 5 : Tenir les six (06) sessions ordinaires des instances statutaires de l'UJKZ (CA, CFVU et CS)	Les six (06) sessions ordinaires des instances statutaires de l'UJKZ (CA, CFVU et CS) sont tenues	Les deux (02) sessions ordinaires du CA de l'UJKZ, une session du CFVU et une du CS ont été tenues dans les délais	66,67%	R.A.S.

IV.2 ANALYSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE LIES AUX ACTIVITES :

Indicateurs (exprimer en taux)	Années	2021 (A)	2022 (B)	2023 (C)	Ecart entre 2022 et 2023 (C-B)
Indicateur 1 : Taux de Succès aux Examens		45,07%	51,3%	59,8%	8,5%
Indicateur 2 : Taux d'encadrement		100%	100%	96,86%	-3,15%
Indicateur 3 : Taux de Performance Scientifique		100%	100%	115%	15%
Indicateur 4 : Taux de Délibérations Effectuées		100%	100%	76,14%	-23,86%
Indicateur 5 : Taux de Tenue des Instances Universitaires		100%	100%	66,67%	-33,33%

NB : Les indicateurs à renseigner sont ceux validés par l'Assemblée Générale des Etablissements publics de l'Etat (AG/EPE) ou ceux ayant fait l'objet d'une adoption par délibération du Conseil d'Administration pour les EPE créés après l'année 2013.

IV.3 ANALYSE DES INDICATEURS D'IMPACT /D'EFFET

Objectifs stratégique/opérationnel	Indicateurs d'impact /d'effet	2021 (A)	2022 (B)	2023 (C)	Ecart entre 2022 et 2023 (C-B)
Indicateur d'impact					
Programme 062 : Enseignement supérieur	<i>Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants</i>	884	948	992	44
Indicateurs d'effet					
Action 1 : Améliorer l'offre de formation au supérieur	<i>Proportion des filières professionnalisant</i>	39,74%	59,2%	53,18%	-6,2%
	<i>Nombre d'enseignants recrutés</i>	43	36	27	-9
Action 2 : Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur	<i>Ratio enseignants / étudiants</i>	1 sur 80	1 sur 71	1 sur 72	1 étudiant de plus pour 1 enseignant
	<i>Ratio étudiants / enseignants</i>	80	71	72	1
	<i>Proportion d'étudiants ayant achevé le cycle</i>	66,10%	68,5%	68,8%	0,3%
Action 3 : Assurer la formation professionnelle initiale dans les écoles et instituts (ISSDH)	<i>Proportion des stagiaires ayant achevé la formation</i>	100%	100%	100%	0%

Il s'agit de faire ressortir, pour les années 2021, 2022 et 2023 les indicateurs d'impact /d'effet en se référant au programme, action d'appartenance de l'EPE et au cadre de performance des programmes budgétaires du Ministère de tutelle technique.

IV.4- AUTRES ACTIVITES REALISEES

Dans le cadre de l'atteinte de ses missions, l'UJKZ a mis en œuvre plusieurs activités d'une importance majeure en 2023, malgré l'austérité budgétaire, dont :

- le déploiement de la connexion internet au sein de l'UJKZ ;
- l'organisation de sorties pédagogiques au profit des étudiants ;
- l'organisation de cent soixante-deux (162) soutenances de thèses de doctorat unique ;

- l'organisation de cinq cent quatre-vingt-quinze (595) soutenances de thèse de doctorat en médecine, pharmacie et chirurgie dentaire ;
- l'organisation de sessions de formation des Enseignants-chercheurs de l'UJKZ sur la pédagogie universitaire ;
- l'organisation d'une session de formation en gestion des risques ;
- l'organisation de la préparation technique de la rentrée académique 2023-2024 (*réparation des installations électriques, des équipements audiovisuels et des meubles dans les pavillons et les amphithéâtres*) ;
- la réfection en cours de 02 amphithéâtres ;
- la réfection de trois (03) bâtiments abritant des laboratoires de l'UJKZ ;
- la réfection et l'équipement en visio-conférence du Centre de Pédagogie Universitaire (CPU) ;
- l'installation de panneaux d'indication ;
- l'adressage de tous les bâtiments de l'UJKZ ;
- la construction des niveaux 2 et 3 du bâtiment R+3 de l'ISSP (Institut supérieur des Sciences de la Population).

IV.5– DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'EXECUTION DES ACTIVITES

Certaines difficultés ont affecté l'exécution du programme d'activités 2023 de l'UJKZ. Les plus importantes sont :

- l'insuffisance d'infrastructures d'accueil (amphithéâtres, salles de cours, bureaux, etc.) ;
- la vétusté de certaines infrastructures d'accueil (amphithéâtres, salles de cours et bureaux) ;
- la non effectivité de certaines sorties pédagogiques du fait de la situation sécuritaire nationale ;
- des délestages récurrents d'électricité constituant un obstacle à la poursuite des cours et au fonctionnement continu de l'administration ;
- les mouvements d'humeurs des étudiants (sit-in, grèves, marches, etc.) ont ralenti le fonctionnement de l'administration.

Il s'agira de faire ressortir les difficultés autres que celles financières notamment la subvention de l'Etat et des partenaires.

V. – ETAT D’EXECUTION DU CONTRAT D’OBJECTIFS DU DIRECTEUR GENERAL OU ASSIMILE (s’il y a lieu)

Il s’agira de faire ressortir les principaux éléments du contrat d’objectifs du Directeur Général ou assimilé et d’indiquer les niveaux de réalisation atteints.

- **Nom et Prénom(s) du Directeur Général ou assimilé**
- **Référence du décret de nomination**
- **Date de prise de service**
- **Date de renouvellement du contrat du Directeur Général ou assimilé le cas échéant**

N° d’ordre	OBJECTIFS	REALISATIONS	OBSERVATIONS
Non concerné			

VI. – ETAT D’EXECUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES 2023

VI.1 NIVEAU D’EXECUTION DES MARCHES (EN VOLUME) RELATIFS AU FONCTIONNEMENT (au 31 décembre 2023)

Nombre de marchés programmés	Marchés exécutés totalement (nombre)	Marchés exécutés partiellement (nombre)	Marchés non exécutés (nombre)	Observations
58	49	3	6	

N.B : il s’agit des marchés qui ressortent dans le plan de passation des marchés 2023

VI.2 NIVEAU D’EXECUTION DES MARCHES (EN VOLUME) RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS (au 31 décembre 2023)

Nombre de marchés programmés	Marchés exécutés totalement (nombre)	Marchés exécutés partiellement (nombre)	Marchés non exécutés (nombre)	Observations
10	5	2	3	

N.B : il s’agit des marchés qui ressortent dans le plan de passation des marchés 2023

VI.3 COMMENTAIRE SUR L'EXECUTION DES MARCHES DE L'EPE AU 31 DECEMBRE 2023

Il s'agit de faire l'analyse du niveau d'exécution et les difficultés rencontrées dans l'exécution des marchés

Certains marchés n'ont pas pu aboutir pour diverses raisons :

Les deux premiers dont l'acquisition d'équipements et de matériels de laboratoire (80 147 146) et l'acquisition de matériels complémentaires d'équipements de laboratoire (315 000 000) par la procédure d'appel d'offres ouverts avaient été finalement passé par la procédure d'entente directe dans le cadre des projets spécifiques 2023 de la Transition. Cependant, l'engagement n'a pas eu lieu dans les délais.

L'acquisition de fournitures de bureau au profit des UFR et instituts (45 000 000) par la procédure de demande de prix avait été annulée après un recours auprès de l'Autorité de régulation de la commande publique. Après la tenue de la session de l'Organe de règlement des différends, les délais des engagements de 2023 étaient déjà écoulés.

Le marché relatif à l'acquisition de toges (6 277 600) avait été passé par entente directe mais n'a pas pu être engagé.

VII. SITUATION FINANCIERE

VII.1 INDICATEURS DE PERFORMANCE DES TROIS (3) DERNIERS EXERCICES

VII.1.1 INDICATEURS FINANCIERS

Données Financières (en FCFA)	Exercice 2021 (A)	Exercice 2022 (B)	Exercice 2023 (C)	Taux de variation (2022-2023) (C-B)*100/B
TOTAL DES PREVISIONS DE RECETTES	23 265 714 737	15 578 345 315	15 365 723 165	-1,36%
TOTAL DES RESSOURCES DISPONIBLES (TRD)	20 993 232 863	14 652 812 260	14 968 806 211	2,16%
Total des Recettes de l'Année (TRA)	20 993 232 863	14 652 812 260	14 411 009 467	-1,65%
- Recettes Propres Générées (RPG)	3 636 794 928	1 359 098 260	1 882 715 178	38,53%
- Subvention de l'Etat	16 856 437 935	13 293 714 000	12 528 294 289	-5,76%
- Autres Subventions	500 000 000	0	0	
- Emprunts		0	0	
EXCEDENT D'EXECUTION BUDGETAIRE EEB (N-1)	0	0	557 796 744	

TOTAL DES PREVISIONS DE DEPENSES (TPD)	23 265 714 737	15 578 345 315	15 365 723 165	-1,36%
TOTAL DES DEPENSES LIQUIDEES (TDL)	21 556 461 685	14 095 015 516	13 522 756 901	-4,06%
- Charges de Fonctionnement (CF)	20 215 167 985	13 357 896 102	13 160 402 437	-1,48%
<i>dont * Charges de Personnel (CP)</i>	10 627 879 771	9 999 986 031	10 206 589 661	2,07%
. Personnel Fonctionnaire Détaché (PFD)	9 214 492 981	8 659 965 250	8 912 086 523	2,91%
. Personnel Propre à l'EPE (PPE)	1 065 555 285	996 198 266	913 068 747	-8,35%
. Personnel intérimaire (gardiennage et nettoyage)	347 831 505	343 822 515	381 434 391	3,76%
<i>* Autres Charges</i>	9 587 288 214	3 357 910 071	2 953 812 776	-12,04%
- Préalaires ou Pécules	40 620 000	22 680 000	37 327 500	64,59%
- Dépenses des projets de recherche*				
- Dépenses d'Investissement	1 087 415 651	515 644 581	325 026 964	-36,97%
- Remboursement des Emprunts	213 258 049	198 794 833		-100,00%

Ratios (en %)	Ecart (ratio 2023-ratio 2022)			
- (PFD + PPE) /CF (<i>norme ≤50%</i>)	50,85%	72,29%	74,66%	2,37%
- CP/CF (<i>norme ≤50%</i>)	52,57%	74,86%	77,56%	2,70%
- CP Propre à l'EPE / RPG (<i>norme ≤ 80%</i>)	29,30%	73,30%	48,50%	-24,80%
- Taux d'exécution des Recettes Recouvrées de l'année (Total des Recettes de l'Année/Prévisions des Recettes de l'année hors Excédent) (<i>norme ≥ 80%</i>)	90,23%	94,06%	97,32%	3,26%
- Taux d'Exécution des Dépenses (<i>norme ≥80%≤100%</i>)	92,65%	90,48%	88,01%	-2,47%
- Taux d'Autofinancement (<i>norme ≥20%</i>)	17,99%	10,17%	14,31%	4,10%
- Taux de Couverture des Dépenses par les Recettes (<i>norme ≥100%</i>)	97,39%	103,96%	110,69%	2,61%

(*) Cette rubrique ne concerne que le CNRST, le CNSF et l'INSP

N.B. : - Taux de variation (2022-2023) = (valeurs 2023 – valeurs 2022) *100/valeurs 2022 ;

- Ecart (2022-2023) = Ratio 2023 – Ratio 2022.

- Les données relatives aux exercices 2021 et 2022 ne sauraient être différentes de celles Effectivement adoptées par les sessions de l'AG/EPE.

VII.1.2 ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'EXCEDENT D'EXECUTION

BUDGETAIRE

Années EEB	2021 (A)	2022 (B)	2023 (C)	Ecart entre 2022 et 2023 (C-B)
Section Fonctionnement	- 21 316 122	1 031 225 158	2 003 493 688	972 268 530
Section Investissement	- 541 912 700	- 473 428 414	- 557 444 378	-84 015 964
Total	- 563 228 822	557 796 744	1 446 049 310	888 252 566

N.B. : l'excédent par section est la différence entre les recettes réellement recouvrées (y compris l'EEB (n-1)) et le montant des dépenses liquidées

**VII.1.3 ELEMENTS CONSTITUTIFS DU SOLDE D'EXECUTION BUDGETAIRE
DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Années Solde budgétaire	2021 (A)	2022 (B)	2023 (C)	Ecart entre 2022 et 2023 (C-B)
	Section Fonctionnement	1 059 132 257	1 548 444 715	2 047 284 831
Section Investissement	- 541 912 700	- 473 428 414	- 84 015 964	389 412 450
Total	517 219 557	1 075 016 301	1 963 268 867	888 252 566

***N.B :** le solde par section est la différence entre le montant des titres de recettes émis (y compris le montant du résultat budgétaire (n-1)) et le montant des dépenses liquidées.*

**VII.1.4 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DE L'EXERCICE
2023**

Il s'agira d'énumérer les acquisitions significatives

N°	Nature des investissements	Montant	Sources de financement	Observations
1.	La construction des niveaux 2 et 3 du bâtiment R+3 de l'ISSP	218 336 000	Ressources propres de l'ISSP	Le bâtiment est construit
2.	Acquisition de mobiliers de bureau	8 965 000	Budget UJKZ	Présidence (AC, DCMEF, DAF, CABINET, PRM, VP-EIP, VP-PRUE, VP-RCI, SG, CHEF CABINET), et UFR-SVT

**VII.2- SITUATION DE LA TRESORERIE AU COURS DES TROIS (3) DERNIERS
EXERCICES**

Années Rubriques	Montants			Taux de variation (2022-2023) (C-B)*100/B
	2021 (A)	2022 (B)	2023 (C)	
Solde initial	2 892 806 709	3 443 462 877	4 345 167 383	26,19%
Encaissements	23 740 956 167	18 004 775 633	1872 1843 173	3,98%
Décaissements	23 190 299 999	17 103 071 127	1 805 089 7372	5,54%
Flux net (encaissements – décaissements)	550 656 168	901 704 506	670 945 801	-25,59%
Solde final (solde initial + flux net)	3 443 462 877	4 345 167 383	5 016 113 184	15,44%

VII.3 SITUATION DES CREANCES ET DES DETTES

VII.3.1 NIVEAU DES CREANCES (préciser les créances sur l'Etat, ses démembrements et les autres)

Créances	Montants				
	Années	2021 (A)	2022 (B)	2023 (C)	Taux de variation (2022-2023) (C-B)*100/B
Etat					
Autres organismes publics (SE, EPE, CT...)					
Autres (à préciser)	116 509 690	0	0		
Total	116 509 690	0	0		

VII.3.2 NIVEAU DES DETTES

Dettes	Montants				
	Années	2021 (A)	2022 (B)	2023 (C)	Taux de variation (2022-2023) (C-B)*100/B
Dettes fournisseurs		4 270 147 377	2 260 173 733	1 949 170 739	-13,76%
Dettes sociales (CARFO)				768 676	
Dettes fiscales				0	
Autres dettes (frais de vacation et heures supplémentaires des enseignants)		198 794 833	111 617 521	59 184 825	-46,98%
Total		4 468 942 201	2 371 791 254	2 009 124 240	-15,29%

VII.4 DIFFICULTES PARTICULIERES RENCONTREES DANS L'EXECUTION DU BUDGET (Préciser la nature des difficultés et les initiatives développées pour les résorber).

Dans le cadre de l'exécution de son budget en 2023, l'UJKZ a rencontré des difficultés dont les principales sont :

- la modicité des ressources budgétaires ne permet pas de libérer totalement la dette liée aux factures d'électricité ;
- les procédures actuelles de la commande publique (assez longues pour les natures de dépense dans les universités) handicapent l'exécution des besoins urgents de l'université ;
- l'insuffisance de ressources financières pour la réhabilitation des infrastructures d'accueil vétustes (amphithéâtres, salles de cours et bureaux) ;
- l'absence de ressources financières pour la programmation d'un bon nombre d'activités pertinentes.

VIII. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

▪ VIII. 1 Effectif du personnel :

Années	2021 (A)	2022 (B)	2023 (C)	Ecart (2022-2023) (C-B)
Personnel				
Personnel provenant de l'Etat	856	863	872	09
Personnel propre à l'établissement	449	438	385	-53
Coopérants	-	-	-	-
Personnel Militaire ou paramilitaires	21	19	25	6
Personnel provenant des collectivités	-	-	-	-
Autre Personnel (à préciser)	-	-		
TOTAL	1 326	1 320	1 282	-38

▪ **VIII. 2 Evolution de la masse salariale :**

Années	2021 (A)	2022 (B)	2023 (C)	Ecart (2022-2023) (C-B)
Charges Personnel				
Charges Personnel fonctionnaire détaché (PFD)	9 214 492 981	8 659 965 250	8 912 086 523	252 121 273
- Rémunérations Directes versées au personnel fonctionnaire détaché (PFD)	4 905 410 610	4 548 988 721	4 664 947 287	115 958 566
- Indemnités forfaitaires versées au personnel fonctionnaire détaché (PFD)	3 670 984 652	3 523 316 920	3 617 825 402	94 508 482
- CARFO	638 097 719	587 359 609	629 313 834	41 954 225
- Autres charges sociales versées au personnel fonctionnaire détaché (PFD)		300 000		-300 000
Charges Personnel Propre à l'EPE (PPE)	1 065 555 285	996 198 266	913 068 747	-83 129 519
- Rémunérations Directes versées au personnel Propre à l'EPE (PPE)	522 326 678	510 840 584	495 879 595	-14 960 989
- Indemnités forfaitaires versées au personnel Propre à l'EPE (PPE)	424 180 867	369 272 378	357 607 448	-11 664 930
- CNSS/CARFO	118 947 740	116 085 304	59 581 704	-56 503 600
- Autres charges sociales versées au personnel Propre à l'EPE (PPE)	100 000		-	-
TOTAL	10 255 049 266	9 656 163 516	9 825 155 270	168 991 754

▪ **Difficultés et conflits sociaux rencontrés dans la gestion du personnel**

➤ **De la question de l'âge de départ à la retraite de façon générale dans les EPE et particulièrement à l'Université Joseph KI-ZERBO**

Suite à l'adoption par les autorités de la transition du décret n°2023-0132/PRES-TRANS/PM/MFPTPS/MEFP du 24 février 2023 concernant l'âge de départ à la retraite des travailleurs salariés et assimilés, la problématique soulevée dans le rapport de gestion 2022 relative à cet aspect a été résolue. Désormais, la contradiction entre le décret N°2004-081/PRES/PM/MFPRE/MFB du 05 mars 2004, établissant les limites d'âge pour la retraite des agents de la fonction publique et instaurant un congé de fin de service, et celui du décret N°2005-024/PRES/PM/MTEJ/MFB fixant l'âge de départ à la retraite des travailleurs salariés, est levée. De même, l'harmonisation entre la loi N°033-2008/AN du 22 mai 2008 régissant les emplois et agents des Etablissements publics d'Etat et le décret N°2005-024/PRES/PM/MTEJ/MFB fixant l'âge de départ à la retraite des travailleurs salariés,

recommandé pour les affiliés à la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS), est désormais établie.

➤ **De la question des horaires de travail**

Suite à l'entrée en vigueur du décret N°2017-1232/PRES/PM/MFPTPS modifiant le décret N°2015-1048/PRES-TRANS/PM/MFPTSS du 15 septembre 2015 instaurant la journée de travail ininterrompue dans les administrations du secteur public, la journée de travail démarre désormais à sept heures trente (07h30). Cette mesure pose des difficultés de fonctionnement au sein de l'Université, étant donné que les cours débutent régulièrement à sept heures, nécessitant la présence du personnel administratif et technique.

➤ **De la question de non accès de l'UJKZ au SIGASPE**

De plus en plus, de problèmes et d'irrégularités sont observés dans la gestion des carrières des agents de la fonction publique en service à l'Université Joseph KI-ZERBO. En effet, la gestion des carrières de ces agents en position de détachement ou de mise à disposition est centralisée, ce qui rend le suivi administratif et financier difficile. Cela entraîne des ajustements administratifs et financiers fréquents, ainsi que des mandatements en double. Dans une lettre datée du 20/04/2022 et référencée n°2022-0920/MESRI/SG/U-JKZ/P/DRH, adressée à Monsieur le Directeur général du Budget, nous avons demandé l'installation du SIGASPE à l'UJKZ afin de résoudre ces problèmes. Malheureusement, le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective a répondu défavorablement à notre demande. Par conséquent, le problème reste toujours d'actualité.

➤ **De la question de limitation du nombre d'échelons à 16 pour le personnel recruté par l'université**

La limitation du nombre d'échelons à 16 par la loi n°033-2008/AN portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des établissements publics de l'Etat brime considérablement certains agents qui ont vu leur carrière stagner malgré leur jeune âge. La difficulté n'a pas encore été levée.

➤ **De la question d'absence de congé de maladie**

Une lacune supplémentaire dans la loi 033 réside dans l'absence de congé de maladie pour le personnel ATOS. Cette absence de disposition rend la gestion des situations de maladie difficile pour ce personnel au sein des Etablissements Publics d'Etat en général, et spécifiquement à l'UJKZ.

- **Recrutement du personnel propre à l'EPE en 2023 (préciser les catégories des agents recrutés et leur nombre)**

L'UJKZ n'a pas procédé à un recrutement d'agents au cours de l'année 2023.

IX. AUTRES POINTS

La crise sécuritaire que traverse le Burkina Faso exerce une influence considérable sur les activités de l'UJKZ. En effet, au cours de l'année 2023, certaines activités pédagogiques n'ont pas été réalisées au regard de l'impossibilité d'accès à certains sites.

X. SITUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT AVEC LA TUTELLE FINANCIERE

X-1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET VALIDITE DES MANDATS

Nom et Prénoms	Fonction exercée actuellement dans le Ministère d'origine ou structure représentée (*)	Référence du Décret de nomination (1)	Référence du Décret de renouvellement	Durée effective de mandat révolue au 31 décembre 2023 (2)	Etat du mandat		Ministère ou structure représenté
					1er mandat	2eme mandat	
Serge Potiandi DIAGBOUGA	Directeur Général de la Recherche Scientifique et de l'Innovation / MESRI	Décret n°2020-0214/PRES/PM/MESRSI/MINE FID du 13 mars 2020	-	3 ans 9 mois	Echu	Valide	MESRI
DIAKITE Moctar Dédougou	Directeur Centre des Affaires de la BOA	Décret n°2018-0280/PRES/PM/MESRSI/MINE FID du 18 avril 2018	Décret n°2022-0602/PRES-TRANS/PM/MEFP/MESRI du 17 août 2022	5 ans 8 mois	Echu	Valide	Représentant des institutions financières
NIKIEMA Philippe Augustin	Enseignant-chercheur	Décret n°2020-0214/PRES/PM/MESRSI/MINE FID du 13 mars 2020	-	3 ans 9 mois	Echu	-	Représentant des syndicats d'enseignants
BAZIE Hugues Romoé	Enseignant-chercheur	Décret n°2020-0214/PRES/PM/MESRSI/MINE FID du 13 Mars 2020	-	3 ans 9 mois	Echu	-	Représentant des syndicats d'enseignants
BOUGMA Alain	Enseignant-chercheur	Décret n°2020-1046/PRES/PM/MESRSI/MINE FID du 31 décembre 2020	-	3 ans	Valide	-	Représentant des enseignants
ILBOUDO André Jules	Enseignant-chercheur	Décret n°2020-1046/PRES/PM/MESRSI/MINE FID du 31 décembre 2020	-	3 ans	Valide	-	Représentant des enseignants
KIEMA Alfred	Enseignant-chercheur	Décret n°2020-1046/PRES/PM/MESRSI/MINE FID du 31 décembre 2020	-	3 ans	Valide	-	Représentant des enseignants
BELEM Issiaka	DAF / MESRI	Décret n°2022-0664/PRES-TRANS/PM/MEFP/MESRI du 29 août 2022	-	1 an 4 mois	Valide	-	MESRI

<i>Nom et Prénoms</i>	<i>Fonction exercée actuellement dans le Ministère d'origine ou structure représentée (*)</i>	<i>Référence du Décret de nomination (1)</i>	<i>Référence du Décret de renouvellement</i>	<i>Durée effective de mandat révolue au 31 décembre 2023 (2)</i>	<i>Etat du mandat</i>		<i>Ministère ou structure représenté</i>
					<i>1er mandat</i>	<i>2eme mandat</i>	
DAHO / COMPAORE Agnès	Chef de service de promotion de coopération avec l'Union Européenne	Décret n°2022-0664/PRES-TRANS/PM/MEFP/MESRI du 29 août 2022	-	1 an 4 mois	Valide	-	MEFP
KORSAGA / SOME Nessiné Nina	Enseignant-chercheur	Décret n°2020-1046/PRES/PM/MESRSI/MINE FID du 31 décembre 2020	-	3 ans	Valide	-	Ministère de la Santé
OUEDRAOGO Hamidou	-	Décret n°2023-1442/PRES-TRANS/PM/MESRI/MEFP du 25 octobre 2023	-	2 mois	Valide	-	MFPTPS
COURTIN Fabrice	Représentant de l'Institut de Recherche de Développement (IRD)	Décret n°2022-0664/PRES-TRANS/PM/MEFP/MESRI du 29 août 2022	-	1 an 4 mois	Valide	-	Représentant des institutions régionales et internationales
ROUAMBA Christian Charles	Secrétaire Général de la Mairie	Décret n°2022-0664/PRES-TRANS/PM/MEFP/MESRI du 29 août 2022	-	1 an 4 mois	Valide	-	Représentant Commune de Ouagadougou
SANOGO Oumar	Délégué Général Adjoint du CNRST	Décret n°2018-0280/PRES/PM/MESRSI/MINE FID du 18 avril 2018	Décret n°2022-0602/PRES-TRANS/PM/MEFP/MESRI du 17 août 2022	5 ans 8 mois	Echu	Valide	CNRST
OUEDRAOGO Jérémie	Informaticien à la DSI/UJKZ	Décret n°2023-1442/PRES-TRANS/PM/MESRI/MEFP du 25 octobre 2023	-	2 mois	Valide	-	Syndicat ATOS
OUEDRAOGO Elie	Agent de bureau à la DAOI/UJKZ	Décret n°2023-1442/PRES-TRANS/PM/MESRI/MEFP du 25 octobre 2023	-	2 mois	Valide	-	Syndicat ATOS
TINDANO Emmanuel	Délégué des étudiants	Décret n°2022-0664/PRES-TRANS/PM/MEFP/MESRI du 29 août 2022	-	1 an 4 mois	Valide	-	Représentant les étudiants

<i>Nom et Prénoms</i>	<i>Fonction exercée actuellement dans le Ministère d'origine ou structure représentée (*)</i>	<i>Référence du Décret de nomination (1)</i>	<i>Référence du Décret de renouvellement</i>	<i>Durée effective de mandat révolue au 31 décembre 2023 (2)</i>	<i>Etat du mandat</i>		<i>Ministère ou structure représenté</i>
					<i>1er mandat</i>	<i>2eme mandat</i>	
SOME Sanyirwanibè Kevin	Délégué des étudiants	Décret n°2022-0664/PRES-TRANS/PM/MEFP/MESRI du 29 août 2022	-	1 an 4 mois	Valide	-	Représentant les étudiants

(1) Première date de nomination et non la date de renouvellement de mandat

(2) Temps écoulé depuis la première date de nomination au 31 décembre 2023

(*) Il s'agit de la fonction et non de l'emploi

X-2. SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SEJOURS DU PCA

X-2.1 SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<i>N° Ordre</i>	<i>Date de tenue des sessions du CA</i>	<i>Date de Transmission du CR à la Tutelle financière</i>	<i>Référence de la lettre de transmission</i>
Sessions ordinaires			
1	28 mars 2023	05 mai 2023	N°2023-004/MESRI/SG/UJKZ/CA du 05/05/2023
2	05 décembre 2023	29 décembre 2023	N°2023-562/MESRI/SG/UJKZ/CA du 27/12/2023
Sessions extraordinaires			
	Néant		
	Néant		
Consultations à domicile			
1.	20 août 2023	30 août 2023	N°2023-08/MESRI/SG/UJKZ/CA du 30/08/2023
2.	27 novembre 2023	29 décembre 2023	N°2023-044/MESRI/SG/UJKZ/P/SG du 29/12/2023

X-2.2 SEJOURS DU PCA DANS L'ETABLISSEMENT

<i>N° Ordre</i>	<i>Période</i>	<i>Date de Transmission du rapport de séjour à la Tutelle financière</i>	<i>Référence de la lettre de transmission</i>
1	Du 21 au 26/12/2023	-	-
2	-	-	-

X-2.3 ETAT DE LA PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS AUX SESSIONS DU CA

<i>Nom et Prénoms</i>	<i>Ministère d'origine ou structure représentée</i>	<i>1^{ère} session</i>			<i>2^{ème} session</i>			<i>Sessions extraordinaires</i>			<i>Consultations à domicile</i>			<i>Nombre de participations</i>		
		<i>Présent</i>	<i>Procuration</i>	<i>Absent</i>	<i>Présent</i>	<i>Procuration</i>	<i>Absent</i>	<i>Présent</i>	<i>Procuration</i>	<i>Absent</i>	<i>Présent</i>	<i>Procuration</i>	<i>Absent</i>	<i>Présent</i>	<i>Procuration</i>	<i>Absent</i>
DIAGBOUGA Serge Potiandi	MESRI	X			X						X			3		
DIAKITE Moctar Dédougou	Représentant des institutions financières (BOA)	X				X					X			2	1	
NIKIEMA Philippe Augustin	Représentant des syndicats d'enseignants	X			X						X			3		
BAZIE Hugues Roméo	Représentant des syndicats d'enseignants	X			X						X			3		
BOUGMA Alain	Représentant des enseignants	X			X						X			3		
ILBOUDO André Jules	Représentant des enseignants	X			X						X			3		
KIEMA Alfred	Représentant des enseignants	X			X						X			3		
BELEM Issiaka	MESRI	X			X						X			3		
DAHO/COMPAORE Agnès	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	X			X						X			3		
KORSAGA/SOME Nessimé Nina	Ministère de la Santé	X			X						X			3		
BARRY Sidi	MFPTPS	X									X			2		
OUEDRAOGO Hamidou						X					X			2		1
COURTIN Fabrice	Représentant des institutions régionales et internationales (IRD)	X			X						X			3		
ROUAMBA Christian Charles	Représentant de la Commune de Ouagadougou	X			X						X			3		
SANOOGO Oumar	CNRST	X			X						X			3		

<i>Nom et Prénoms</i>	<i>Ministère d'origine ou structure représentée</i>	<i>1^{ère} session</i>			<i>2^{ème} session</i>			<i>Sessions extraordinaires</i>			<i>Consultations à domicile</i>			<i>Nombre de participations</i>		
		<i>Présent</i>	<i>Procuration</i>	<i>Absent</i>	<i>Présent</i>	<i>Procuration</i>	<i>Absent</i>	<i>Présent</i>	<i>Procuration</i>	<i>Absent</i>	<i>Présent</i>	<i>Procuration</i>	<i>Absent</i>	<i>Présent</i>	<i>Procuration</i>	<i>Absent</i>
KONSIMBO Seydou (parti)	Syndicat ATOS	X									X			2		
OUEDRAOGO Jérémie (remplaçant)					X							X			2	
DEMBELE Kalilou (parti)	Syndicat ATOS	X									X			2		
OUEDRAOGO Elie (remplaçant)					X							X			2	
TINDANO Emmanuel	Représentant les étudiants	X			X						X			3		
SOME Sanyirwanibè Kevin	Représentant les étudiants	X			X						X			3		

N.B : Cochez la bonne case

X-2.4 MOTIFS DES ABSENCES DES ADMINISTRATEURS AUX SESSIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

<i>N° Ordre</i>	<i>Nom et Prénom(s)</i>	<i>Ministère d'origine ou structure représentée</i>	<i>Nombre d'absences</i>	<i>Motifs</i>
1	OUEDRAOGO Hamidou	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	01	-

XI. PERSPECTIVES

- **De nouvelles activités à réaliser, en termes d'amélioration des services proposés aux usagers.**

Les autorités universitaires de l'UJKZ s'inscrivent dans la dynamique de l'amélioration continue des services offerts. Malgré les contraintes budgétaires de plus en plus importantes, les premiers responsables ont priorisé des activités capables d'insuffler davantage cette dynamique. En 2023, on peut noter entre autres :

- ✓ élaborer le planning des cours pour la normalisation des années académiques ;
- ✓ créer quatre (04) nouvelles filières à l'IGEDD ;
- ✓ organiser une (01) session de formation au profit des enseignants FOAD (Formation Ouverte à Distance) sur les nouveaux outils d'enseignement actifs (H5P, MIRO, Tableau Blanc) ;
- ✓ organiser trois (03) sessions de formation des enseignants-chercheurs de l'UJKZ sur les Outils de la formation à distance (Mise en ligne des cours) ;
- ✓ organiser une (01) séance de formation pour l'encadrement des thèses aux nouveaux maîtres de conférences ;
- ✓ opérationnaliser le dispositif d'aide au montage de projet de recherche ;
- ✓ organiser un (01) atelier de formation sur la propriété intellectuelle et la valorisation des résultats de la recherche ;
- ✓ réhabiliter la Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC) de UJKZ ;
- ✓ poursuivre la construction du bâtiment du CFOREM.

- **Proposition de solutions aux difficultés rencontrées dans l'exécution des activités, du budget et de la gestion du personnel.**

❖ Au titre de l'exécution des activités

Au cours de l'année 2023, des difficultés de natures diverses ont compromis la réalisation de certaines activités. Il convient donc de proposer des solutions dans le but de faire face à ces entraves. Nous proposons les alternatives suivantes :

- ✓ rechercher des ressources financières pour les investissements, notamment la construction de nouvelles infrastructures et le financement du plan de réhabilitation des infrastructures de l'UJKZ (amphithéâtres, salles de cours et bureaux) ;
- ✓ développer des partenariats fructueux ;
- ✓ développer des niches de recettes propres ;
- ✓ disposer de panneaux solaires de grande capacité pour pallier les délestages récurrents d'électricité.

Au titre de l'exécution du budget

- ✓ améliorer les allocations budgétaires ;
- ✓ former les acteurs intervenants dans l'exécution du budget.

Au titre de la gestion des ressources humaines

Il convient de souligner que la majorité des solutions qui avaient été proposées dans le rapport de gestion 2022, sont toujours d'actualité, car elles n'ont pas pu être prises en compte entièrement. Par conséquent, il est nécessaire d'en tenir compte à nouveau dans le présent rapport. Dans ce sens, il s'agira de :

- ✓ adopter une mesure exceptionnelle en faveur des institutions d'enseignement supérieur pour ajuster les horaires de service aux exigences du milieu ;
- ✓ mettre en place le SIGASPE au sein de la DRH et de la DAF pour assurer un suivi efficace des carrières et des situations salariales des fonctionnaires de l'État ;
- ✓ réviser les textes pour augmenter le nombre de classes afin de résoudre le problème de stagnation des carrières des agents ;
- ✓ prévoir une formation ou une campagne d'information du personnel sur les textes, notamment ceux relatifs au reversement des contractuels à la CARFO et la question fâcheuse sur la date de départ à la retraite ;
- ✓ réviser les textes pour inclure des congés maladie pour le personnel ATOS.

**Pour le Conseil d'Administration,
Le Président**

Dr Potiandi Serge DIAGBOUGA

Officier de l'Ordre de Mérite Burkinabè
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

ANNEXES

PLAN DE PASSATION DES MARCHES 2023 DE L'EPE

Joindre le plan de passation des marchés 2023 de l'EPE dûment signé

N°	Source de financement	Imputation budgétaire	Nature des prestations	Montant estimé de l'inscription budgétaire	Montant dépenses engagées non liquidés	Crédit disponible	Mode de passation	Période de lancement de l'appel à concurrence	Période de remise des offres / propositions	Temps nécessaire pour l'évaluation des offres (jours)	Date probable pour le démarrage des prestations	Délai prévisionnel d'exécution	Date buttoir	Gestionnaire de crédit
1	Prési	2272	Plantation d'arbres et d'arbustes	900 000	-	900 000	DCNF	03-juin-24	03-juin-24	1	11-juin-24	33	26-juil-24	DAF
2	Prési	2319	Travaux de réhabilitation informatique	78 500 000	-	78 500 000	DAO	02-janv-24	02-janv-24	1	11-janv-24	33	27-févr-24	DAF
3	Prési	2339	Construction d'une stèle	20 000 000	-	20 000 000	DAO	02-janv-24	02-janv-24	1	11-janv-24	33	27-févr-24	DAF
4	Prési	2342	Construction de l'amphi de 1000 places	256 333 323	256 333 323	0	DAO	02-janv-24	02-janv-24	1	11-janv-24	33	27-févr-24	DAF
5	Prési	2343	Réhabilitation des bâtiments de l'UJKZ	270 000 000	-	270 000 000	DAO	29-avr-24	29-avr-24	1	08-mai-24	34	25-juin-24	DAF
6	Prési	2343	Réfection des bâtiments PSUT et de la maison des hôtes (2 lots)	45 000 000	-	45 000 000	DPX	23-avr-24	23-avr-24	2	15-mai-24	35	03-juil-24	DAF
7	Budget UJKZ	243	Acquisition de matériels informatiques	30 000 000	-	30 000 000	DPX	23-févr-24	11-mars-24	2	29-mars-24	30	10-mai-24	DAF
8	Prési	244	Acquisition de mobiliers de bureau	35 000 000	-	35 000 000	DPX	15-avr-24	15-avr-24	2	06-mai-24	31	18-juin-24	DAF
9	Prési	2413	Acquisition d'équipements et de matériels de laboratoires (Fonds miniers)	80 147 146	-	80 147 146	DPX	06-mai-24	06-mai-24	2	27-mai-24	30	08-juil-24	DAF
10	Prési	2413	Acquisition de matériels complémentaires d'équipement de laboratoire (Fonds miniers)	315 000 000	-	315 000 000	DAO	27-mai-24	27-mai-24	1	04-juin-24	30	16-juil-24	DAF
11	Prési	2417	Acquisition de cylindre Offset et d'une pelliculeuse A3 au profit des PU (2 lots)	28 500 000	-	28 500 000	DPX	22-avr-24	22-avr-24	2	14-mai-24	30 jours	31-déc-24	DAF
12	Prési	2419	Acquisition d'autres matériels techniques	22 000 000	-	22 000 000	DPX	27-juin-24	27-juin-24	2	17-juil-24	30 jours	31-déc-24	DAF
13	Campus	2419	Acquisition de matériels audiovisuels au profit de Campus Faso	3 375 850	-	3 375 850	DCF	27-juin-24	27-juin-24	1	05-juil-24	30 jours	31-déc-24	DAF
14	Budget UJKZ	2499	Acquisition et installation de matériels solaires	15 000 000	-	15 000 000	DPX	21-févr-24	06-mars-24	2	27-mars-24	32	10-mai-24	DAF

N°	Source de financement	Imputation budgétaire	Nature des prestations	Montant estimé de l'inscription budgétaire	Montant dépenses engagées non liquidés	Crédit disponible	Mode de passation	Période de lancement de l'appel à concurrence	Période de remise des offres / propositions	Temps nécessaire pour l'évaluation des offres (jours)	Date probable pour le démarrage des prestations	Délai prévisionnel d'exécution	Date buttoir	Gestionnaire de crédit
15	Prési	2499	Acquisition de climatiseurs	51 911 000	-	51 911 000	DPX	15-avr-24	15-avr-24	2	06-mai-24	30 jours	31-déc-24	DAF
16	Prési	2499	Acquisition de matériels de télécommunication	8 468 860	8 468 860	0	DCF	02-janv-24	02-janv-24	1	11-janv-24	30 jours	31-déc-24	DAF
17	Budget UJKZ	6011	Acquisition de produits pharmaceutiques au profit de l'ISSDH	3 000 000	-	3 000 000	DCF	22-janv-24	25-janv-24	1	02-févr-24	15 jours	31-déc-24	DAF
18	Budget UJKZ	6041	Acquisition de consommables (produits pharmaceutiques, solutions de lavage, de mouillage, d'alcool isopropylique) au profit de PU	3 500 000	-	3 500 000	DCF	22-janv-24	25-janv-24	1	02-févr-24	15 jours	31-déc-24	DAF
19	Budget UJKZ	6041	Acquisition de produits alimentaire (Café, eau, boisson, etc.)	9 900 000	-	9 900 000	DCF	29-déc-23	05-janv-24	1	15-janv-24	5 jrs / com.	31-déc-24	DAF
20	Budget UJKZ	6042	Acquisition de matières combustibles (carburantes et lubrifiantes)	360 000 000	-	360 000 000	ED	04-déc-23	07-déc-23	1	18-déc-23	21 jours	31-déc-24	DAF
21	Budget UJKZ	6043	Acquisition de produits d'entretien et de nettoyage	35 000 000	-	35 000 000	DPX	27-déc-23	12-janv-24	2	01-févr-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
22	Budget UJKZ	6044	Acquisition d'équipements de protection au profit de l'ACM	500 000	-	500 000	DCNF	29-févr-24	05-mars-24	1	14-mars-24	21 jours	31-déc-24	DAF
23	ISSDH	6044	Acquisition de matériels d'atelier, d'usine et de laboratoire au profit de l'ISSDH	3 000 000	-	3 000 000	DCF	09-mai-24	09-mai-24	1	17-mai-24	21 jours	31-déc-24	DAF
24	Prési	6044	Acquisition de fournitures et consommables de laboratoires (Fonds miniers)	24 000 000	-	24 000 000	DPX	27-mai-24	27-mai-24	2	14-juin-24	51	26-août-24	DAF
25	Budget UJKZ	6045	Acquisition de consommables informatiques au profit de CUPK	2 000 000	-	2 000 000	DCF	21-déc-23	27-déc-23	1	08-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
26	Budget UJKZ	6045	Acquisition de consommables	2 000 000	-	2 000 000	DCF	21-déc-23	27-déc-23	1	08-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF

N°	Source de financement	Imputation budgétaire	Nature des prestations	Montant estimé de l'inscription budgétaire	Montant dépenses engagées non liquidés	Crédit disponible	Mode de passation	Période de lancement de l'appel à concurrence	Période de remise des offres / propositions	Temps nécessaire pour l'évaluation des offres (jours)	Date probable pour le démarrage des prestations	Délai prévisionnel d'exécution	Date buttoir	Gestionnaire de crédit
			informatiques au profit de CUZ											
27	Budget UJKZ	6045	Acquisition de consommables informatiques au profit de la Présidence	35 000 000	-	35 000 000	DPX	22-déc-23	10-janv-24	2	30-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
28	Budget UJKZ	6045	Acquisition de consommables informatiques au profit de PU, ACM, BUC et EDLESHCO (2 lots)	22 985 000	-	22 985 000	DPX	22-déc-23	10-janv-24	2	30-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
29	Budget UJKZ	6045	Acquisition de consommables informatiques au profit des UFR et des Instituts (3 lots)	38 470 000	-	38 470 000	DPX	22-déc-23	10-janv-24	2	30-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
30	ISSP	6045	Acquisition de consommables informatiques au profit de l'ISSP	995 000	-	995 000	DCNF		00-janv-00	1	09-janv-00	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
31	Campus	6045	Acquisition de consommables informatiques au profit de Campus Faso	9 975 000	-	9 975 000	DCNF		00-janv-00	1	09-janv-00	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
32	Budget UJKZ	6047	Acquisition d'imprimés et de fournitures de bureau au profit de PU	45 000 000	-	45 000 000	DPX	27-nov-23	12-déc-23	2	04-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
33	Budget UJKZ	6047	Acquisition de papier listing pour bon d'engagement, de liquidation et de mandatement	3 800 000	-	3 800 000	DCF	04-déc-23	07-déc-23	1	18-déc-23	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
34	Budget UJKZ	6047	Acquisition de fournitures de bureau (2 lots)	150 000 000	-	150 000 000	DAO	27-nov-23	19-déc-23	1	28-déc-23	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
35	Budget UJKZ	6047	Acquisition de carnets de quittances	6 000 000	-	6 000 000	DCF	23-févr-24	28-févr-24	1	07-mars-24	30 jours	31-déc-24	DAF
36	Campus Faso	6047	Acquisition de fournitures de bureau au profit de campus Faso	9 950 000	-	9 950 000	DCF	23-févr-24	28-févr-24	1	07-mars-24	30 jours	31-déc-24	DAF

N°	Source de financement	Imputation budgétaire	Nature des prestations	Montant estimé de l'inscription budgétaire	Montant dépenses engagées non liquidés	Crédit disponible	Mode de passation	Période de lancement de l'appel à concurrence	Période de remise des offres / propositions	Temps nécessaire pour l'évaluation des offres (jours)	Date probable pour le démarrage des prestations	Délai prévisionnel d'exécution	Date buttoir	Gestionnaire de crédit
37	Budget UJKZ	6049	Acquisition de consommables pour reliure au profit de BUC	500 000	-	500 000	DCNF	23-févr-24	28-févr-24	1	07-mars-24	15 jours	31-déc-24	DAF
38	Budget UJKZ	6049	Acquisition d'équipements sportifs au profit de l'ISSDH	9 500 000	-	9 500 000	DCF	20-févr-24	23-févr-24	1	04-mars-24	15 jours	31-déc-24	DAF
39	Budget UJKZ	6049	Acquisition de correcteurs de plaques Offset, d'immatriculateur à poudre, de blanchets et de vantouses au profit de PU	3 000 000	-	3 000 000	DCF	20-févr-24	23-févr-24	1	04-mars-24	15 jours	31-déc-24	DAF
40	Budget UJKZ	6049	Acquisition de consommables et matériels de laboratoire au profit de l'UFR-SDS	2 500 000	-	2 500 000	DCF	16-févr-24	21-févr-24	1	29-févr-24	15 jours	31-déc-24	DAF
41	Budget UJKZ	6049	Autres achats de matières et fournitures consommables au profit de l'UFR-SVT	3 500 000	-	3 500 000	DCF	16-févr-24	21-févr-24	1	29-févr-24	15 jours	31-déc-24	DAF
42	Budget UJKZ	6055	Acquisition de petits matériels et outillages au profit des Centres universitaires, UFR, Instituts, et autres centres (4 lots)	22 995 000	-	22 995 000	DPX	05-févr-24	19-févr-24	2	11-mars-24	15 jours	31-déc-24	DAF
43	Budget UJKZ	6055	Acquisition de petits matériels et outillages au profit de la Présidence	180 000 000	-	180 000 000	DAO	05-févr-24	26-févr-24	1	05-mars-24	30 jrs / com.	31-déc-24	DAF
44	Budget UJKZ	6056	Prestation de Service de flachage, de développement et d'insolation des plaques offset au profit de PU	5 000 000	-	5 000 000	DCF	21-mars-24	26-mars-24	1	04-avr-24	5 jrs / com.	31-déc-24	DAF
45	Budget UJKZ	6056	Etude pour l'évaluation des travaux de réfection de bâtiments	30 000 000	-	30 000 000	CC	18-janv-24	23-janv-24	1	31-janv-24	21 jours	31-déc-24	DAF
46	Budget UJKZ	6056	Visite technique CCVA	3 000 000	-	3 000 000	ED	28-déc-23	04-janv-24	1	12-janv-24	5 jrs / com.	31-déc-24	DAF
47	Prési	6056	Audit institutionnel des unités économiques	9 215 000	9 215 000	0	DCF	02-janv-24	02-janv-24	1	11-janv-24	30 jours	31-déc-24	DAF

N°	Source de financement	Imputation budgétaire	Nature des prestations	Montant estimé de l'inscription budgétaire	Montant dépenses engagées non liquidés	Crédit disponible	Mode de passation	Période de lancement de l'appel à concurrence	Période de remise des offres / propositions	Temps nécessaire pour l'évaluation des offres (jours)	Date probable pour le démarrage des prestations	Délai prévisionnel d'exécution	Date buttoir	Gestionnaire de crédit
48	Prési	6056	Etudes de faisabilité des boutiques marchandes	15 000 000	-	15 000 000	DPRo	02-avr-24	02-avr-24	1	11-avr-24	30 jours	31-déc-24	DAF
49	Budget UJKZ	6057	Achat de travaux, matériels et équipements au profit des UFR SEA et SVT	3 700 000	-	3 700 000	DCF	18-mars-24	21-mars-24	1	29-mars-24	30 jours	31-déc-24	DAF
50	IPERMIC	6057	Travaux de réhabilitation et de cloisonnement des bureau au profit de IPERMIC	6 000 000	-	6 000 000	DCF	03-juin-24	03-juin-24	1	11-juin-24	30 jours	31-déc-24	DAF
51	Prési	6057	Acquisition de toges pour les promus du CAMES	40 000 000	-	40 000 000	ED	13-mars-24	13-mars-24	1	21-mars-24	30 jours	31-déc-24	DAF
52	Budget UJKZ	6142	Acquisition de billets d'avion	200 000 000	-	200 000 000	DAO	28-déc-23	22-janv-24	1	30-janv-24	5 jrs / com.	31-déc-24	DAF
53	Budget UJKZ	6222	Location de bâtiments	99 000 000	-	99 000 000	Reconduit							DAF
54	Budget UJKZ	6228	Location de piscine au profit de l'ISSDH	5 000 000	-	5 000 000	DCF	18-déc-23	21-déc-23	1	02-janv-24	5 jrs / com.	31-déc-24	DAF
55	CUPK	6228	Hébergement des enseignants vacataires de CUPK	47 040 000	-	47 040 000	DPX	13-mars-24	13-mars-24	2	03-avr-24	5 jrs / com.	31-déc-24	DAF
56	CUZ	6228	Hébergement des enseignants vacataires de CUZ	35 000 000	-	35 000 000	DPX	13-mars-24	13-mars-24	2	03-avr-24	5 jrs / com.	31-déc-24	DAF
57	Prési	6228	Location de salle de SIAO	30 000 000	-	30 000 000	DPX	15-mars-24	15-mars-24	2	05-avr-24	5 jrs / com.	31-déc-24	DAF
58	Prési	6228	Location de bâches, chaises et podium	20 000 000	-	20 000 000	DPX	15-mars-24	15-mars-24	2	05-avr-24	5 jrs / com.	31-déc-24	DAF
59	Budget UJKZ	6241	Entretien, réparation et maintenance des biens immobiliers au profit de BUC	500 000	-	500 000	DCNF	09-févr-24	14-févr-24	1	22-févr-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
60	Budget UJKZ	6241	Travaux d'aménagement de bâtiments au profit de CUZ	9 500 000	-	9 500 000	DCNF	09-févr-24	14-févr-24	1	22-févr-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF

N°	Source de financement	Imputation budgétaire	Nature des prestations	Montant estimé de l'inscription budgétaire	Montant dépenses engagées non liquidés	Crédit disponible	Mode de passation	Période de lancement de l'appel à concurrence	Période de remise des offres / propositions	Temps nécessaire pour l'évaluation des offres (jours)	Date probable pour le démarrage des prestations	Délai prévisionnel d'exécution	Date buttoir	Gestionnaire de crédit
61	Budget UJKZ	6242	Entretien et réparation des biens mobiliers (copieurs) au profit de l'ACM et la Présidence	10 900 000	-	10 900 000	DPX	15-janv-24	29-janv-24	2	16-févr-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
62	Prési	6242	Entretien et réparation des biens mobiliers (fauteuils, chaises, tables des étudiants) au profit des structures centrales et de l'UFR-LAC (2 lots)	21 500 000	-	21 500 000	DPX	20-mai-24	20-mai-24	2	07-juin-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
63	Budget UJKZ	6243	Entretien, réparation et maintenance des matériels roulants (véhicules à 4 roues)	65 000 000	-	65 000 000	DPX	27-déc-23	12-janv-24	2	01-févr-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
64	Budget UJKZ	6243	Entretien, réparation et maintenance des matériels roulants (véhicules à 2 et 3 roues)	3 000 000	-	3 000 000	DCF	09-janv-24	12-janv-24	1	22-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
65	Budget UJKZ	6244	Entretien, réparation et maintenance de copieurs au profit de CUPK	1 500 000	-	1 500 000	DCF	14-déc-23	19-déc-23	1	28-déc-23	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
66	CUZ	6244	Entretien, réparation et maintenance de copieurs au profit de CUZ	1 500 000	-	1 500 000	DCF	25-mars-24	25-mars-24	1	03-avr-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
67	Budget UJKZ	6244	Entretien, réparation et maintenance de copieurs au profit des UFR, Instituts, et autres centres (3 lots)	25 000 000	-	25 000 000	DPX	14-déc-23	29-déc-23	2	22-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
68	Budget UJKZ	6244	Autres maintenances (groupes électrogènes: SDMO V630 C2, EMSA 150 kva)	4 000 000	-	4 000 000	DCF	05-févr-24	08-févr-24	1	16-févr-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
69	Budget UJKZ	6244	Autres maintenances (logiciel Gbudget)	4 000 000	-	4 000 000	DCF	25-janv-24	30-janv-24	1	07-févr-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
70	Budget UJKZ	6244	Autres maintenances (logiciel de la DRH)	4 000 000	-	4 000 000	DCF	25-janv-24	30-janv-24	1	07-févr-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF

N°	Source de financement	Imputation budgétaire	Nature des prestations	Montant estimé de l'inscription budgétaire	Montant dépenses engagées non liquidés	Crédit disponible	Mode de passation	Période de lancement de l'appel à concurrence	Période de remise des offres / propositions	Temps nécessaire pour l'évaluation des offres (jours)	Date probable pour le démarrage des prestations	Délai prévisionnel d'exécution	Date buttoir	Gestionnaire de crédit
71	Prési	6244	Autres maintenances (climatiseurs) au profit des structures centrales, UFR et Instituts (2 lots)	21 000 000	-	21 000 000	DPX	18-mars-24	18-mars-24	2	08-avr-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
72	Budget UJKZ	6249	Entretien et maintenance de matériels informatiques au profit de la Présidence et des UFR	24 000 000	-	24 000 000	DPX	22-avr-24	07-mai-24	2	28-mai-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
73	Budget UJKZ	6249	Autres entretiens et réparations diverses (plomberie, électricité, soudure, menuiserie, etc.) au profit de CUPK	2 000 000	-	2 000 000	DCF	09-janv-24	12-janv-24	1	22-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
74	CUZ	6249	Autres entretiens et réparations diverses (plomberie, électricité, soudure, menuiserie, etc.) au profit de CUZ	2 500 000	-	2 500 000	DCF	15-avr-24	15-avr-24	1	23-avr-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
75	Budget UJKZ	6249	Maintenance des machines d'imprimerie (machines OFFSET, MASSICOT) au profit de PU	9 900 000	-	9 900 000	DCF	11-janv-24	16-janv-24	1	24-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
76	Budget UJKZ	6249	Autres entretiens et réparations diverses (plomberie, électricité, soudure, menuiserie, etc.) au profit de l'UFR-SVT	500 000	-	500 000	DCNF	11-janv-24	16-janv-24	1	24-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
77	Budget UJKZ	6249	Autres entretiens et réparations (circuit eau, électricité, téléphone etc)	9 900 000	-	9 900 000	DCF	14-mars-24	19-mars-24	1	27-mars-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
78	UFR-LAC	6249	Autres entretiens et réparations (plomberie, circuit eau, électricité, téléphone etc) au profit de l'UFR-LAC	3 500 000	-	3 500 000	DCF	10-juin-24	10-juin-24	1	19-juin-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
79	Budget UJKZ	6251	Assurance du personnel (personnel ISSDH et voyage d'études)	10 000 000	-	10 000 000	DPX	28-déc-23	15-janv-24	2	02-févr-24	15 jours	31-déc-24	DAF

N°	Source de financement	Imputation budgétaire	Nature des prestations	Montant estimé de l'inscription budgétaire	Montant dépenses engagées non liquidés	Crédit disponible	Mode de passation	Période de lancement de l'appel à concurrence	Période de remise des offres / propositions	Temps nécessaire pour l'évaluation des offres (jours)	Date probable pour le démarrage des prestations	Délai prévisionnel d'exécution	Date buttoir	Gestionnaire de crédit
80	Budget UJKZ	6253	Assurance des véhicules à 4 roues	8 000 000	-	8 000 000	DCF	28-déc-23	04-janv-24	1	12-janv-24	15 jours	31-déc-24	DAF
81	Prési	6265	Abonnement aux journaux	3 000 000	-	3 000 000	DCF	19-mars-24	19-mars-24	1	27-mars-24	15 jours	31-déc-24	DAF
82	Budget UJKZ	6271	Diffusion de communiqué administratif	20 000 000	-	20 000 000	ED	04-janv-24	09-janv-24	1	17-janv-24	15 jours	31-déc-24	DAF
83	Budget UJKZ	6279	Acquisition de gadgets et supports de communication	20 000 000	-	20 000 000	DPX	26-janv-24	09-févr-24	2	29-févr-24	15 jours	31-déc-24	DAF
84	Budget UJKZ	6279	Prestation de décoration et hotesses	9 500 000	-	9 500 000	DCF	26-janv-24	31-janv-24	1	08-févr-24	15 jours	31-déc-24	DAF
85	Budget UJKZ	6289	Abonnement internet au profit de EDLESHCO	900 000	-	900 000	ED	27-déc-23	02-janv-24	1	11-janv-24	30 jrs / com.	31-déc-24	DAF
86	Budget UJKZ	6289	Abonnement internet au profit de l'IFOAD	900 000	-	900 000	ED	27-déc-23	02-janv-24	1	11-janv-24	30 jrs / com.	31-déc-24	DAF
87	Budget UJKZ	6289	Abonnement canal + au profit de la de l'UJKZ	9 900 000	-	9 900 000	DCF	27-déc-23	02-janv-24	1	11-janv-24	30 jrs / com.	31-déc-24	DAF
88	Budget UJKZ	6289	Abonnement connexion internet au profit de la Présidence de l'UJKZ	9 500 000	-	9 500 000	ED	27-déc-23	02-janv-24	1	11-janv-24	30 jrs / com.	31-déc-24	DAF
89	Budget UJKZ	6289	Acquisition de crédit de communication	2 400 000	-	2 400 000	DCF	27-déc-23	02-janv-24	1	11-janv-24	15 jours	31-déc-24	DAF
90	CUPK	6289	Connexion internet au profit de CUPK	3 300 000	-	3 300 000	DCF	15-mai-24	15-mai-24	1	23-mai-24	30 jrs / com.	31-déc-24	DAF
91	CUZ	6289	Connexion internet au profit de CUZ	4 000 000	-	4 000 000	DCF	15-mai-24	15-mai-24	1	23-mai-24	30 jrs / com.	31-déc-24	DAF
92	Prési	6289	Abonnement optimisation site web de l'UJKZ	4 000 000	-	4 000 000	DCF	12-mars-24	12-mars-24	1	20-mars-24	30 jrs / com.	31-déc-24	DAF
93	Prési	6323	Prestations de transits	9 000 000	-	9 000 000	DCF	13-juin-24	13-juin-24	1	24-juin-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
94	Prési	6324	Prestation d'assistance juridique	9 000 000	-	9 000 000	CC	13-juin-24	13-juin-24	1	24-juin-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF

N°	Source de financement	Imputation budgétaire	Nature des prestations	Montant estimé de l'inscription budgétaire	Montant dépenses engagées non liquidés	Crédit disponible	Mode de passation	Période de lancement de l'appel à concurrence	Période de remise des offres / propositions	Temps nécessaire pour l'évaluation des offres (jours)	Date probable pour le démarrage des prestations	Délai prévisionnel d'exécution	Date buttoir	Gestionnaire de crédit
95	Budget UJKZ	633	Formation du personnel de la chaîne financière	9 000 000	-	9 000 000	CC	05-févr-24	08-févr-24	1	16-févr-24	30 jours	31-déc-24	DAF
96	Budget UJKZ	6371	Prestations de services de sécurité et de gardiennage	174 677 760	-	174 677 760	Reconduit							DAF
97	Budget UJKZ	6371	Prestations de services de sécurité et de gardiennage au profit de CUPK et CUZ (2 lots)	24 500 000	-	24 500 000	DPX	30-nov-23	15-déc-23	2	09-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
98	Budget UJKZ	6372	Prestations de service de nettoyage de bâtiments administratifs au profit de CUPK et CUZ (2 lots)	24 000 000	-	24 000 000	DPX	30-nov-23	15-déc-23	2	09-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
99	Budget UJKZ	6372	Entretien et nettoyage des locaux (4 lots)	178 400 000		178 400 000	DAO	27-nov-23	19-déc-23	1	28-déc-23	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
100	Budget UJKZ	6372	Entretien et réparation des jardins et des blocs toilettes	25 000 000		25 000 000	DPX	15-déc-23	02-janv-24	2	23-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
101	Budget UJKZ	6372	Nettoyage des rideaux et tenues sportifs	900 000	-	900 000	DCNF	09-janv-24	12-janv-24	1	22-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
102	Budget UJKZ	6375	Fourniture de pause-café et pause-déjeuner	56 000 000	-	56 000 000	DPX	12-déc-23	27-déc-23	2	18-janv-24	15 jrs / com.	31-déc-24	DAF
103	CUPK	6375	Fourniture de pause-café et pause-déjeuner au profit de CUPK	5 000 000	-	5 000 000	DCF	30-avr-24	30-avr-24	1	10-mai-24	7 jrs / com.	31-déc-24	DAF
104	CUZ	6375	Fourniture de pause-café et pause-déjeuner au profit de CUZ	5 000 000	-	5 000 000	DCF	30-avr-24	30-avr-24	1	10-mai-24	7 jrs / com.	31-déc-24	DAF
MONTANT TOTAL				3 644 738 939	274 017 183	3 370 721 756								

Arrêté le présent projet de Plan de passation des marchés (PPM), au montant total de crédits disponibles de Trois milliards trois cent soixante-dix millions sept cent vingt et un mille sept cent cinquante-six (3 370 721 756) francs CFA.

ABREVIATIONS :

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

CC : Consultation de consultants

DCF : Demande de cotation formelle

DCNF : Demande de cotation non formelle

DPX : Demande de prix

ED : Entente directe

Ont signé ce jour, vendredi 1er décembre 2023

La Personne Responsable des Marchés

Le Directeur de l'Administration des Finances

**Approuvé par,
Le Président**

Adama SORI

Hamidou LOMPO

Pr Jean François Silas KOBIANE
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

La Personne Responsable des Marchés

ETAT D'EXECUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES 2023 DE L'EPE

Joindre l'état d'exécution du plan de passation des marchés 2023 de l'EPE dûment signé

NOTE EXPLICATIVE DU CANEVAS TYPE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'AG/EPE 2024

I - LES RECETTES

1- Les recettes propres sont définies comme étant celles qui sont générées par les activités de l'établissement. Elles ne doivent inclure ni l'excédent d'exécution budgétaire de l'exercice n-1, ni les subventions accordées par les autres partenaires, ni non plus les reports sur exercices antérieurs (excédent de trésorerie, recouvrement des restes à recouvrer des exercices antérieurs). Il s'agit des recettes propres effectivement recouvrées et mentionnées dans le compte de gestion.

2- Les subventions de l'Etat sont celles accordées par l'Etat.

3- Les autres subventions sont celles accordées par les partenaires de l'établissement autres que l'Etat.

Les deux catégories de subventions (Etat et autres) doivent être clairement distinguées.

4- Les emprunts concernent les établissements qui ont bénéficié de prêts affectés à la réalisation de projets d'investissement.

5- L'excédent d'exécution budgétaire N-1 : Cette rubrique constate l'excédent de l'exercice précédent arrêté après la journée complémentaire. Il est égal à la différence entre le total des recettes recouvrées et celui des dépenses liquidées de l'exercice précédent.

6- Le total des ressources disponibles correspond aux recettes toutes catégories confondues (recettes propres, subventions de l'Etat, autres subventions, emprunts et excédent d'exécution budgétaire) effectivement recouvrées par l'Agent Comptable et non aux émissions des titres de recettes.

II. LES DEPENSES

1- Les dépenses de fonctionnement : Elles comprennent les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement.

1.1- Les dépenses de personnel se décomposent en trois catégories qui sont :

- *la rémunération du personnel fonctionnaire détaché* regroupant aussi bien la rémunération nette que les charges sociales, de même que la part des ristournes ou prime de rendement rattaché à ce type de personnel ;

- *la rémunération du personnel propre à l'EPE* (agents recrutés par l'établissement) qui comprend comme précédemment la rémunération nette et les charges sociales, de même que la part des ristournes ou prime de rendement rattaché à ce type de personnel.

- *les dépenses liées au personnel* intérimaire envoyé par des sociétés prestataires (sociétés de gardiennage et sociétés de nettoyage)

Pour ce qui concerne les dépenses telles que les ristournes et les primes de rendements arrêtées sur des états collectifs, l'établissement procédera à leur éclatement afin de rattacher chacune au type de personnel concerné.

1.2 Les autres dépenses de fonctionnement

Cette catégorie regroupe toutes les charges liées à la gestion quotidienne de l'établissement qui ne sont pas destinées au traitement du personnel. Il s'agit par exemple des achats, des services extérieurs, des autres services extérieurs, des impôts et taxes, des charges diverses de gestion etc.

2- Les présalaires attribués aux élèves fonctionnaires dans les écoles de formation professionnelle constituent des dépenses particulières. En effet, bien que comptabilisées dans le total des dépenses, les présalaires ne doivent pas être pris en compte dans les dépenses de fonctionnement pour la détermination du taux d'autofinancement.

Ces présalaires ne doivent pas intégrer les frais relatifs au transport et aux soins de santé en faveur des bénéficiaires. Les dépenses relatives au transport et aux soins de santé en faveur des bénéficiaires font partie des « autres charges ».

3- Les dépenses d'investissement et d'équipement sont celles ayant contribué à l'augmentation du patrimoine entendu au sens comptable (constructions, achats de biens durables).

4- Le remboursement des emprunts concerne les établissements ayant contracté des emprunts dans le cadre de leurs investissements ou de toute autre opération.

5- Le total des dépenses correspond aux dépenses liquidées et non à celles engagées ou ordonnancées (dépenses de personnel, autres dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement et d'équipement, remboursement des emprunts, présalaires des élèves fonctionnaire).

III- LES RATIOS

1 – La part des charges de personnel Fonctionnaire Détaché et Personnel Propre à l'EPE dans les charges de fonctionnement : c'est le rapport entre les charges de personnel hors dépenses liées au personnel intérimaire (gardiennage et surveillance) et les charges de fonctionnement.

$$\text{part des charges de personnel Fonctionnaire Détaché et Personnel Propre à l'EPE dans les charges de fonctionnement} = \frac{\text{charges de personnel hors charges personnel intérimaire}}{\text{charges de fonctionnement}}$$

2 – La part des charges de personnel dans les charges de fonctionnement : c'est le rapport entre les charges de personnel (y compris les charges de personnel intérimaire) et les charges de fonctionnement.

$$\text{Part des charges de personnel dans les charges de fonctionnement} = \frac{\text{charges de personnel}}{\text{charges de fonctionnement}}$$

3 – Le taux de couverture des charges du Personnel Propre à l'EPE par les recettes propres : c'est le rapport entre les charges du personnel contractuel et les recettes propres générées.

$$\text{Taux de couverture des charges du Personnel Propre à l'EPE par les recettes propres générées} = \frac{\text{charges du personnel Propre à l'EPE}}{\text{Recettes propres générées}}$$

4 – Le taux d'exécution des recettes: C'est le rapport entre le Total des Recettes de l'Année et les prévisions de recettes hors excédent.

$$\text{Taux d'exécution des recettes} = \frac{\text{Total des Recettes de l'année}}{\text{prévision de recettes de l'année hors excédent}}$$

5 - Taux d'exécution des dépenses : c'est le rapport entre les dépenses liquidées et les prévisions de dépenses.

$$\text{Taux d'exécution des dépenses} = \text{dépenses liquidées} / \text{prévision de dépenses}$$

6 - Le taux d'autofinancement est le rapport entre les recettes propres et les dépenses de fonctionnement liquidées hors présalaires.

$$\text{Taux d'autofinancement} = \text{Recettes propres recouvrées} / \text{Dépenses de fonctionnement liquidées hors présalaires}$$

7 – Le Taux de Couverture des Dépenses par les Ressources : c'est le rapport entre le total des ressources disponibles et celui des dépenses liquidées.

$$\text{Taux de Couverture des Dépenses par les Ressources} = \text{Total des ressources disponibles} / \text{Total des Dépenses liquidées}$$

NB : Les données relatives aux exercices précédents ne sauraient être différentes de celles effectivement adoptées par les sessions de l'AG/EPE.